

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine portant promotions dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Arrêté ministériel interdisant l'installation de viviers dans le port.

**MAISON SOUVERAINE :**

Déjeuner offert par S. Exc. le comte Balny d'Avricourt en l'honneur de S. A. S. le Prince.  
Télégramme de condoléances adressé par S. A. S. le Prince à M. le Président de la République Française.  
Réponse de M. le Président de la République Française.  
Télégramme adressé à S. M. le Roi d'Espagne par S. A. S. le Prince à l'occasion de l'attentat dont Sa Majesté a été l'objet.  
Réponse de S. M. le Roi d'Espagne.

**GOVERNEMENT PRINCIER :**

Visite à M. le Consul d'Espagne à l'occasion de la tentative criminelle dirigée contre S. M. le Roi d'Espagne.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Présence de Son Altesse Sérénissime aux épreuves des Canots automobiles.  
Dîner offert à l'occasion du Meeting des Canots automobiles.  
Résultats du Concours des Canots automobiles.  
Tournoi international d'Escrime organisé par la Société l'Escrime et le Pistolet de Monaco.  
Etat des Arrêts rendus par la Cour d'appel.  
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

La Saison de Ballets russes.  
Concert Classique.

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance Souveraine en date du 28 mars 1913, M. le Comte Carlo Freschi di Cucanea, Premier Secrétaire de Légation de S. M. le Roi d'Italie, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 28 mars 1913, sont promus dans l'Ordre de Saint-Charles, à l'occasion du IX<sup>e</sup> Congrès international de Zoologie tenu dans la Principauté :

Au grade de Grand-Officier : M. le Docteur Jules Richard, Directeur du Cabinet Scientifique de S. A. S. le Prince et du Musée Océanographique de Monaco ;

Au grade de Commandeur : M. Louis Joubin, Professeur à l'Institut Océanographique et au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris.

Par Ordonnance Souveraine en date du 28 mars 1913, sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles, à l'occasion du IX<sup>e</sup> Congrès international de Zoologie tenu dans la Principauté :

**Grand-Officier :**

M. Ludwig Graff von Pançsova, Professeur à l'Université de Gratz (Autriche) ;

**Chevaliers :**

MM. Edouard Chevreux, Président de l'Académie d'Hippone ;

Emile Topsent, Professeur à l'Université de Dijon ;

Edgard Herouard, Professeur adjoint à la Faculté des Sciences de Paris ;

le Docteur Otto Maas, Professeur à l'Université de Munich.

Par Ordonnance Souveraine en date du 29 mars 1913, M. le Docteur Fritz Noebe, Directeur des Usines Roettger à Berlin, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 1<sup>er</sup> avril 1913, M. Sébastien-Raymond Lestonnat, Membre du Comité d'Organisation du Meeting de Canots Automobiles de Monaco, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

Nous, Ministre d'État de la Principauté, Considérant le danger que peut avoir pour la santé publique la présence, dans le Port, de viviers ou de parcs à coquillages ;

**Arrêtons :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> — Il est interdit d'établir dans le Port aucun vivier ou parc à coquillages, et les installations de ce genre qui existent actuellement devront être supprimées dans un délai de quatre jours à partir de la notification du présent Arrêté.

ART. 2 — M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le 8 avril 1913.

Le Ministre d'État,  
E. FLACH.

**MAISON SOUVERAINE**

Mardi dernier, S. A. S. le Prince a déjeuné à Paris chez S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, Son ministre plénipotentiaire en France, avec S. Exc. M. Pichon, ministre des Affaires Étran-

gères de la République Française, et S. Exc. M. Isvolsky, ambassadeur de Russie à Paris.

Assistaient également à ce déjeuner : le Comte de Saint-Aulaire, ministre plénipotentiaire ; M. Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, le Comte et la Comtesse de Puyfontaine et M. Jaloustre, conseiller privé et chef du Cabinet Civil de Son Altesse Sérénissime.

À l'occasion de la mort de M<sup>me</sup> Poincaré, mère de M. le Président de la République Française, S. A. S. le Prince a fait parvenir à M. Raymond Poincaré le télégramme suivant :

Monaco, le 12 avril 1913.

Monsieur le Président de la République,  
Paris.

Veillez accepter, Monsieur le Président, mon plus sincère témoignage de sympathie dans le deuil que vous subissez et auquel je m'associe de tout cœur.

ALBERT, Prince de Monaco.

M. le Président de la République Française a immédiatement répondu en ces termes :

Paris, Élysée, le 13 avril 1913.

A Son Altesse Sérénissime Prince Albert de Monaco,  
Monaco.

Je suis très touché de la part que Votre Altesse Sérénissime veut bien prendre à mon deuil et je La remercie sincèrement de Son précieux témoignage de sympathie.

R. POINCARÉ.

Dès que S. A. S. le Prince a eu connaissance de la tentative criminelle dont S. M. le Roi d'Espagne a été l'objet, Son Altesse a adressé à Sa Majesté le télégramme suivant :

Monaco, le 14 avril 1913.

Sa Majesté le Roi d'Espagne,  
Madrid.

Je m'associe avec tout mon cœur à l'émotion qui vient de traverser le monde, comme je le fais chaque fois qu'une circonstance heureuse ou malheureuse survient dans l'histoire de l'Espagne.

ALBERT, Prince de Monaco.

S. M. le Roi d'Espagne a répondu télégraphiquement en ces termes :

Prince Albert, Monaco.

Je sais bien la part que prend Votre Altesse aux joies et tristesses de ma famille. Je La remercie de tout cœur pour sincère témoignage d'affection et sympathie.

ALFONSO R.

**GOVERNEMENT PRINCIER**

À la suite de la tentative criminelle dirigée contre S. M. le Roi d'Espagne, S. Exc. le Ministre d'État a chargé M. Adam, son secrétaire particulier, de se rendre chez M. Maître, consul d'Espagne accrédité à Monaco, pour lui exprimer les sentiments de réprobation que cet acte odieux a soulevés dans la Principauté et lui présenter les félicitations du Gouvernement Princier pour la façon heureuse dont Sa Majesté a échappé à cet attentat.

## ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince a daigné honorer de Sa présence l'épreuve du mille marin et du kilomètre lancé qu'il a doté d'une Coupe.

Son Altesse Sérénissime et S. A. S. le Prince Héritaire sont arrivés au Tir aux Pigeons à 11 heures 25, accompagnés de M. le Comte de Lamotte d'Allogny, chef de la Maison Princière et du Capitaine de Juniac, officier d'ordonnance. Leurs Altesses ont été reçues par M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club, que le Prince Albert félicita du succès du Meeting.

Après la course, le Prince, qui avait suivi l'épreuve de la tribune du Comité, se fit conduire au pavillon du Tir et se fit présenter les vainqueurs.

Le Souverain félicita de nouveau M. Camille Blanc et associa à cet éloge les constructeurs et les sportsmen qui contribuent à assurer, chaque année, la réussite du Meeting.

Son Altesse remit à M. Santos la Coupe qu'il avait si brillamment gagnée, puis s'entretint assez longuement avec les vainqueurs de la journée et, en particulier, avec le docteur Morton Smart.

A l'occasion du Meeting des Canots Automobiles, M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club, a offert, jeudi soir, un grand dîner à l'Hôtel de Paris.

La table d'honneur en fer à cheval et onze autres grandes tables placées parallèlement, étaient décorées et fleuries avec autant de goût que de luxe.

Son Exc. M. Flach, Ministre d'État, représentant S. A. S. le Prince Albert, présidait, ayant à sa droite : M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club et du Meeting des Canots Automobiles, et à sa gauche M. Marbec, ingénieur en chef de la Marine Française, délégué du Ministère de la Marine.

M. Camille Blanc avait à sa droite le Colonel Renaud, délégué par le Ministre de la Guerre.

Autour d'eux étaient assis M. Alexandroff, délégué du Gouvernement russe ; le Capitaine Sweeter, délégué du Gouvernement anglais, et les délégués des principales puissances étrangères.

Les convives occupaient entièrement l'immense salle Empire de l'hôtel. On y remarquait, avec les notabilités nautiques, les membres de la presse sportive et tous ceux qui avaient collaboré au succès du Meeting, les représentants du Gouvernement Princier, les membres du corps consulaire, les représentants des marines étrangères et les présidents des sociétés monégasques.

Au dessert, S. Exc. le Ministre d'État a porté un toast aux organisateurs et aux participants du Meeting, avec l'agrément et l'autorité de sa parole éloquente, et fait un chaleureux éloge de ces épreuves dont il loue la beauté, en exprimant sa confiance dans les résultats de ces passionnantes expériences.

Au nom de Son Altesse Sérénissime, il remercie M. Camille Blanc d'avoir mené à bien l'organisation de ces belles manifestations et lui en exprime sa reconnaissance personnelle.

Son Excellence félicite les mécaniciens et les pilotes et invite les convives à lever leur verre en l'honneur de Son Altesse Sérénissime et de la Famille Princière.

Des applaudissements unanimes et prolongés saluent ce discours.

M. Prade donne ensuite lecture du discours de M. Blanc, dont voici les termes :

Excellence,  
Messieurs,

Je vous propose tout d'abord de lever nos verres en l'honneur de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco, haut protecteur de notre Meeting.

Messieurs,

Pour la dixième fois, nous nous retrouvons ensemble,

à l'occasion de ce dixième Meeting des Canots Automobiles, glorieux et toujours jeune vétéran des concours organisés sur l'eau pour y démontrer les applications du moteur à explosion et auquel vient si heureusement se joindre, cette année, notre second Meeting d'Hydroaéroplanes.

C'est avec quelque fierté que nous jetons un coup d'œil en arrière et que nous nous reportons à cette première année 1904 où des canots aux formes étranges, aux moteurs peu réguliers, sillonnèrent pour la première fois les eaux monégasques. Grâce à vos efforts, grâce à ceux de vos aînés qui ont passé ici, et dont la plupart, je le constate avec joie, nous sont restés fidèles, on a d'abord créé une forme de navigation nouvelle, rapide, avec des unités légères, glissant de plus en plus à la surface de l'eau.

De 30 kilomètres à l'heure, vitesse qui parut prodigieuse à l'époque, on est arrivé à 75 kilomètres, et vous nous avez promis pour cette année mieux encore. Laissez-moi vous en féliciter et remercier ceux qui sont venus cette année, de tous les pays, les uns sous leur simple drapeau, les autres sous celui de leur club, renouveler et dépasser les exploits de jadis.

Un jour, fatigués, sans doute, de naviguer avec tant de légèreté à la surface des vagues, vos canots prirent leur essor, et l'hydroaéroplane fut créé, expérimenté ici même.

Dans ce pays pittoresque où la nature a prodigué ses dons, elle a quelque peu oublié de créer de vastes plaines où vous puissiez prendre votre élan, mais devant vous, au milieu de cet amphithéâtre grandiose, s'étend la mer, plaine immense, aérodrome rêvé.

Dès 1908 des efforts y étaient tentés, en 1910 des appareils y naviguaient et en 1911 un appareil s'envola. En 1912, le premier meeting d'hydroaéroplanes s'y disputait avec le succès dû à vos constantes recherches, à vos savants travaux, à votre audace, à votre génie. Je ne parlerai pas de celui de 1913, nous garderons longtemps le souvenir de ces débuts devant nos yeux émerveillés.

Un enfant nouveau était né à la civilisation.

Je remercie MM. les constructeurs d'hydroaéroplanes et de canots automobiles qui ont su donner à notre Meeting ce rôle essentiel de fondateur d'un progrès définitif.

Je lève mon verre à leur succès, à l'audace de leurs pilotes, et je suis certain qu'une fois encore, avec une rapidité déconcertante, le but à peine entrevu par quelques-uns, il y a deux ans, sera bientôt atteint par tous.

Je prie MM. les Officiers des contre-torpilleurs français que la Marine Française nous a délégués, plus nombreux encore cette année, pour collaborer à nos expériences, de transmettre nos remerciements à Monsieur le Ministre de la Marine et à Monsieur l'Amiral Commandant en chef la première escadre navale.

Je suis certain que la Marine Française, représentée ici par plusieurs missions, retirera un précieux enseignement des expériences qui se sont poursuivies à Monaco depuis dix ans, avec une continuité ininterrompue d'efforts, et de celles qui s'y poursuivent encore à l'heure actuelle.

Le moteur à explosion est appelé peut-être à transformer les flottes marines, flottes de commerce ou de plaisance, ainsi que les grands transports et les yachts d'aujourd'hui et les flottes de guerre de demain, unités puissantes pour lesquelles on étudie en ce moment les gros moteurs, comme avec l'hydroaéroplane, son éclairer aérien.

Je prie M. Renaud, représentant l'Aéronautique Militaire Française, de transmettre nos remerciements à Monsieur le Ministre de la Guerre.

La pléiade de vaillants officiers aviateurs des deux armées de terre et de mer qui assistent à notre Meeting, nous est un sûr garant que les problèmes posés ici par nous et résolus par vous, apparaissent comme des questions d'une importance capitale pour les avions, au-dessus de la terre comme au-dessus des flots.

Je remercie également MM. les Représentants des diverses Missions étrangères qui nous ont fait l'honneur, cette année encore, de suivre nos travaux.

Je remercie MM. les Commissaires Sportifs de l'Aéro-Club de France, dont l'inlassable dévouement nous a permis de donner à ces expériences toute la précision et toute la valeur que le sport, au sens le plus élevé du mot, ajoute à la réalité. L'un d'eux, M. Jacques Schneider, qui fut déjà des nôtres à nos débuts, nous a fait don, par l'intermédiaire de l'Aéro-Club, d'un splendide objet d'art et d'un prix, préchant deux fois l'exemple pour la bonne cause.

Je signale tout particulièrement, avec une satisfaction sans mélange, le rôle bienfaisant de la presse, dévouée par avance à toutes les grandes idées et dont le rôle de diffusion a été l'une des causes les plus profondes de votre rapide succès. C'est elle qui hâte les victoires ; elle a su, tout particulièrement ici, nous venir en aide dans vos combats et donner à vos triomphes allure d'épopée.

Pour nous, Messieurs, les problèmes scientifiques posés par la navigation automobile d'abord, puis la navigation aérienne au-dessus des eaux, nous sont apparus comme particulièrement précieux à étudier et à résoudre

dans un pays dont le Prince s'est si passionnément attaché à l'étude de la science et de la mer.

Je voudrais enfin, pour conclure, associer, dans une même pensée de reconnaissance, mes collaborateurs immédiats et tous ceux qui depuis dix ans ont suivi nos efforts, qui nous ont aidé de leur initiative et ont été les premiers artisans de l'œuvre qui se dessine aujourd'hui dans le recul du temps.

Je lève mon verre en l'honneur de notre décennale, Messieurs, en l'honneur de la conquête de la vitesse à la surface de l'eau, puis au-dessus de l'eau, dans les airs, par le moteur à explosion, ce triomphant dernier né de la dynamique moderne.

Ces paroles sont soulignées par de chaleureuses acclamations.

De beaux et importants discours sont ensuite prononcés par M. le Colonel Renaud, représentant l'aéronautique militaire ; par M. Marbec, ingénieur en chef de la marine ; par M. Pierre Gasnier, au nom de l'Aéro Club de France ; par M. Jacques Schneider, fondateur de la Coupe qui porte son nom ; par le Dr Morton Smart, Commodore du British Motor Club ; par M. Prade, en qualité d'organisateur de la Course et par M. Forest, l'inventeur du moteur à explosion.

Voici les résultats des épreuves du Concours des Canots Automobiles :

MARDI 8 AVRIL.

*Prix des Dames.*

Handicap corrigé, 50 kilomètres, 8 tours de piste.

« 21 pieds (B. M. B. C.) ».

Prix : 800, 500, 400 et 300 francs.

1 <sup>er</sup> , Cockle-Schell (3)...	hand. 0'00"	8 <sup>e</sup> tour	1 <sup>h</sup> 11'02"
2 <sup>e</sup> , Dyack (44).....	— 1'48"	—	1 <sup>h</sup> 12'50"
3 <sup>e</sup> , Fuji-Yama III (41)..	— 5'24"	—	1 <sup>h</sup> 19'15"
4 <sup>e</sup> , Irène (31).....	— 0'00"	—	1 <sup>h</sup> 31'43"
5 <sup>e</sup> , Saint-Patrick (48)..	— 0'00"	—	1 <sup>h</sup> 41'05"

Cordon-Rouge (46) abandonne après le 7<sup>e</sup> tour.

Cordon-Rouge IV (33) abandonne après le 2<sup>e</sup> tour.

Angelo II (39) abandonne au début.

*Prix de Monte Carlo.*

Scratch, 50 kilomètres, 8 tours de piste. Racers.

Prix : 6.000 et 2.000 francs.

1 <sup>er</sup> , Sigma IV (13).....	8 <sup>e</sup> tour	55'42"
2 <sup>e</sup> , Flambeau (17).....	—	55'56"
3 <sup>e</sup> , J'en-Veux (21).....	—	56'30"
4 <sup>e</sup> , Socram I (16).....	—	58'08"

La-Quise (18) abandonne après le 6<sup>e</sup> tour.

Skisc (24) et Na-Roch (23) abandonnent après le 3<sup>e</sup> tour.

Annette III (12) et Nautilus-Saurer X (15) abandonnent au 1<sup>er</sup> tour.

MERCREDI 9 AVRIL.

*Grand Criterium.*

40 milles marins. Pour cruisers.

1 <sup>er</sup> , Cockle-Shell, à M. T. Desnos. Il arriva à 4 <sup>h</sup> 34'32".
2 <sup>e</sup> , Angela II, au Docteur Morton Smart, qui accomplit la course en 1 <sup>h</sup> 35' 9", précédé seulement de 27 secondes par Cockle Shell.
3 <sup>e</sup> , Fuji-Yama III, à M. E. Martin, arriva à 4 <sup>h</sup> 52' 50".
4 <sup>e</sup> , Vixen, à M. W. Schmal, arriva à 4 <sup>h</sup> 55' 27".

Cordon-Rouge IV, Princess-Caprice, Apache II et Saint-Patrick abandonnèrent.

JEUDI 10 AVRIL.

*Championnat de la Mer.*

200 kilomètres. Pour tous Cruisers et 21 Pieds.

1 <sup>er</sup> , Sigma IV, français.....	les 200 kilom.	3 <sup>h</sup> 33'26"
2 <sup>e</sup> , J'en-Veux, français.....	—	3 <sup>h</sup> 33'59"
3 <sup>e</sup> , Flambeau, français.....	—	3 <sup>h</sup> 34'34"
4 <sup>e</sup> , Nautilus-Saurer X, suisse.	—	3 <sup>h</sup> 37'46"
5 <sup>e</sup> , Na-Roch, français.....	—	3 <sup>h</sup> 54'47"

Scat-Baglietto, italien, Socram I, français et Annette III, suisse, abandonnent après un parcours de 175 kilom.

Minnehaha II, français, abandonne après un parcours de 100 kilom.

Excelsior XVII, suisse, abandonne après un parcours de 75 kilom.

VENDREDI 11 AVRIL.

*Coupe des Nations.*

Vingt-quatre tours de piste (Scratch).

150 kilomètres environ.

1 <sup>er</sup> , Santos-Despujols (3).....	24 <sup>e</sup> tour	2 <sup>h</sup> 36'48"
2 <sup>e</sup> , Flambeau (17).....	—	2 <sup>h</sup> 37'06"
3 <sup>e</sup> , J'en-Veux (21).....	—	2 <sup>h</sup> 39'25"
4 <sup>e</sup> , Nautilus-Saurer (15).....	—	2 <sup>h</sup> 47'20"
5 <sup>e</sup> , Angela II (39).....	—	3 <sup>h</sup> 13'20"

Cockle-Shell (34) abandonne après le 4<sup>e</sup> tour.

Sumbeam (6), Skisc (24), Annette III (82) abandonnent au début.

LUNDI 14 AVRIL.

Coupe de S. A. S. le Prince de Monaco.  
Mille marin et kilomètre lancé.

Éliminatoires :

Cruisers (1<sup>re</sup> série).1<sup>er</sup>, Socram I. — 2<sup>e</sup>, Na-Roch.Cruisers (2<sup>e</sup> série).1<sup>er</sup>, Sigma IV. — 2<sup>e</sup>, Flambeau.

Hydroplanes.

1<sup>er</sup>, Santos-Despujols. — 2<sup>e</sup>, Vonna.

Racers.

1<sup>er</sup>, Sigma IV. — 2<sup>e</sup>, Flambeau.

Finales :

Cruisers.

1<sup>er</sup>, Sigma IV, à M. de Soriano..... 2' 48" 1/52<sup>e</sup>, Flambeau, à M. Girard..... 2' 50" 4/53<sup>e</sup>, Na-Roch, à M. Berard..... 3' 42" 1/5

Racers.

1<sup>er</sup>, Santos-Despujols, à M. Santos..... 2' 27" 4/52<sup>e</sup>, Vonna, à M. Dubonnet..... 2' 31" 1/53<sup>e</sup>, Flambeau..... 2' 47"4<sup>e</sup>, Sigma IV..... 2' 49"

Le goût des armes et les manifestations d'escrime se sont considérablement développés dans la Principauté sous l'impulsion de la Société l'Escrime et le Pistolet. On en a eu la preuve évidente au cours du meeting qui a occupé la semaine dernière et qui constitue désormais la première partie de la grande quinzaine des armes sur le littoral. L'importance des épreuves et leurs résultats affirment les progrès réalisés dans ces dernières années.

Mercredi, a été disputée la belle Coupe donnée par le Comité des Fêtes et réservée aux tireurs appartenant aux salles d'armes de la Principauté.

Après deux éliminatoires, 10 tireurs se sont classés dans la finale, d'après l'ordre suivant :

1<sup>er</sup>, M. Ash, de l'E. P. M. ;2<sup>e</sup>, M. de Souza, de l'E. P. M. ;3<sup>e</sup>, M. Rolland, de l'E. P. M. ;4<sup>e</sup>, Lieutenant Tixier, des Sapeurs-Pompiers ;5<sup>es</sup>, M. Giraud, des Sapeurs-Pompiers ;

M. Denis, de l'Etoile ;

7<sup>es</sup>, M. Antoine, de l'E. P. M. ;

M. Devente, des Sapeurs-Pompiers ;

9<sup>es</sup>, M. Prat fils, de l'E. P. M. ;

M. Pelletier, des Sapeurs-Pompiers.

M. Ash se trouve donc détenteur de la Coupe jusqu'au tournoi d'automne.

Le jury était présidé, avec une sûreté de jugement et une autorité exceptionnelles, par M. Lajoux.

Le lendemain, commençait le Championnat individuel et international d'Épée (Amateurs). Quarante et un tireurs se sont trouvés en présence.

Malgré la redoutable concurrence que faisait le spectacle des courses de canots favorisées par un soleil radieux, une assistance nombreuse et élégante a suivi les épreuves éliminatoires, demi-finales et finale qui se sont succédées pendant deux journées et qui se sont terminées par la victoire de M. Rolland, de la Société l'Escrime et le Pistolet de Monaco.

Voici d'ailleurs le classement définitif :

1<sup>er</sup>, M. Rolland, de l'E. P. M. (2 touches) ;2<sup>e</sup>, M. Léger, du Cercle d'Escrime de Menton (3 touches) ;3<sup>e</sup>, Lieutenant Wagner, du 27<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs alpins (après barrage) ;4<sup>e</sup>, M. Capocchi, de la salle Michel et Buron de Nice (après barrage) ;5<sup>e</sup>, Lieutenant Batsale, du 24<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs alpins (après barrage) ;6<sup>e</sup>, M. Labat, de la salle Domergue et Peramond de Nice ;7<sup>es</sup>, MM. Gaziglia et Lavergne, du Cercle d'Escrime ;9<sup>e</sup>, M. Giotti, de la salle Michel et Buron ;10<sup>e</sup>, M. Domergue, de la salle Domergue et Peramond.

Le jury, composé de grands escrimeurs, réunissait les noms de MM. Armand Massard et Lajoux, présidents, lieutenant Touny, Noël Desjoyaux, Astruc, Cotta et de Souza.

La journée de samedi était réservée au Tournoi international de Fleuret, doté par le M. le docteur Bregnat d'une Coupe de grande valeur et du plus beau caractère artistique.

Le fleuret, qui était naguère encore l'arme française par excellence, a été, depuis une dizaine d'années, délaissé au profit de l'épée et la maîtrise en ce sport savant et raffiné semble appartenir présentement aux escrimeurs étrangers.

La rencontre de samedi avait donc pour beaucoup tout l'attrait d'une nouveauté et promettait le spectacle le plus brillant aux amateurs de belles armes.

Leur attente n'a pas été déçue. L'équipe italienne, composée de MM. Olivier, capitaine, Nadi Nedo et Poggio, et l'équipe belge formée par MM. Willems, capitaine, Baurain et Michel, ont soutenu une lutte acharnée qui, jusqu'au dernier moment, est restée indécise.

Le lieutenant Wagner a présidé le jury avec beaucoup de compétence et de décision, ayant comme assesseurs le maître Colombetti pour l'équipe italienne et le maître Rabau pour l'équipe belge.

C'est cette dernière équipe qui s'est adjugé la coupe par cinq victoires, contre quatre à l'équipe adverse.

La musique du 29<sup>e</sup> bataillon de Chasseurs, qui s'était fait entendre à plusieurs reprises au cours de la séance, a exécuté successivement les hymnes nationaux des pays représentés ainsi que la *Marseillaise* et l'*Hymne Monégasque*.

Le dimanche matin, a eu lieu, au Stand des Canots Automobiles, le championnat individuel de pistolet qui avait réuni, outre les amateurs de la Principauté, des tireurs de Paris et des villes du Littoral. Après deux éliminatoires, huit tireurs se sont classés dans la finale, selon l'ordre suivant :

1<sup>er</sup> M. Poupon de l'E. P. M. ;2<sup>e</sup> Lieutenant Tixier, des Sapeurs-Pompiers ;3<sup>e</sup> M. Lajoux, de l'E. P. M. ;4<sup>e</sup> Capitaine Bressy ;5<sup>e</sup> Lieutenant Wagner ;6<sup>e</sup> M. Susini ;7<sup>e</sup> M. Ossipovitch, de l'E. P. M. ;8<sup>e</sup> M. Canu, de l'E. P. M.

De beaux objets d'art et des médailles dues au sculpteur Szymai ont été attribués aux tireurs classés dans la finale.

Le soir, les membres de « l'Escrime et le Pistolet » se sont réunis à l'Hôtel Métropole où un dîner intime était offert au généreux donateur de la coupe de fleuret, M. le Docteur Bregnat, aux membres des équipes belge et italienne et à leurs consuls, aux jurés et aux artistes qui avaient bien voulu promettre leur concours pour le concert qui suivait.

M. Blanc, président d'honneur, qui assistait au dîner donné, le même soir, au Palais de S. A. S. le Prince, à l'occasion du meeting des Canots automobiles, avait dû s'excuser au dernier moment, ainsi que le Commodore et le Vice-Commodore du British Motor Club qui ont d'ailleurs tenu, à l'issue de la réception Princièrè, à se rendre à la soirée.

M. le Docteur Bregnat présidait, ayant à ses côtés M<sup>lles</sup> Arcos et Gilson, de l'Opéra de Monte Carlo, et, en face de lui, le président de l'E. P. M., M. Le Boucher.

Au champagne, M. Le Boucher a prononcé un discours dans lequel il a fait, avec beaucoup de compétence, l'historique de l'évolution de l'escrime et établi les raisons qui rendent désirable la renaissance en France du jeu de fleuret. Il a terminé en ces termes :

Maintenant, Messieurs, que je vous ai exposé sans fard le tréfonds de ma pensée, vous voyez avec quel plaisir je me ferai votre porte-paroles pour remercier M. le Docteur Bregnat qui, en sportman éclairé et convaincu qu'il est, sans redouter les critiques auxquelles il savait très bien qu'il s'exposait, a fait le geste superbe de nous offrir cette coupe, véritable œuvre d'art, qui dit à tous son affection sincère et indéfectible pour l'arme qu'il a si vaillamment maniée dans sa jeunesse. Il a voulu, pour assurer la vie à cet art qui lui est cher, montrer qu'il n'est pas mort, puisqu'il a encore tant d'amitiés sincères. C'est là le geste d'un vrai Mécène, d'un homme qui sait consacrer son intelligence et sa fortune aux progrès d'un art qu'il aime.

J'ai le très grand regret de ne pas voir ce soir au milieu de nous, M. Camille Blanc, notre cher président d'honneur. Il m'avait promis de présider cette réunion, mais au dernier moment il en fut empêché. Et cela m'enlève le plaisir de lui dire combien nous savons tous apprécier son grand esprit sportif.

Et après avoir éloquentement rappelé l'œuvre accomplie par M. Blanc dans le domaine de la navigation automobile, M. Le Boucher a ajouté :

De lui on peut dire, en la modifiant, mais sans la parodier, la phrase connue : « C'est un sportman et rien de ce qui est sportif ne lui est étranger. »

Mesdames, Messieurs, je vous convie tous à lever nos verres en l'honneur de S. A. S. le Prince de Monaco et de S. A. S. le Prince Héritaire ;

En l'honneur de S. M. le Roi des Belges et de S. M. la Reine des Belges ;

De S. M. le Roi d'Italie et de S. M. la Reine d'Italie.

Et maintenant, unissant, dans une même pensée d'affectueuse reconnaissance, notre Président d'Honneur et M. le docteur Bregnat, ces deux mécènes des sports, buvons au Noble Art de l'Escrime.

Des applaudissements chaleureux saluèrent ces paroles ; puis M. le Dr Bregnat prononça un discours d'une rare délicatesse de forme et de pensée. Il évoqua les joies que l'escrime au fleuret lui avait procurées et celles qu'il a ressenties en assistant aux rencontres de la veille :

Et je me suis délecté, a-t-il dit, à voir mes petits fleuretistes avec leur élan, leur légèreté, leur souplesse, leur élégance, leur charme, si je puis dire, avec ce je ne sais quoi qui fait que le fleuret, bien campé dans une main forte, tour à tour frôleur et caressant, tourbillonne, virevolte, tel un papillon effaré et soudain brusquement fulgurant, s'élance comme mû par un ressort, pour venir se planter au cœur de l'adversaire.

Vous voyez bien qu'en offrant une Coupe au fleuret je n'ai été guidé que par le seul plaisir de revoir le compagnon de ma jeunesse, — et que je n'ai mérité ni remerciements, ni félicitations.

Il a ensuite porté un toast à M. Camille Blanc, aux autorités militaires françaises qui avaient prêté le concours de la musique des Chasseurs, au Comité de l'E. P. M., aux jurés, aux tireurs, à la Presse, au maître Louis Ganne et aux artistes pour lesquelles il a trouvé les paroles les plus gracieuses.

Une ovation a été faite à l'orateur disert et au généreux donateur.

M. le Dr Godineau, consul de Belgique, a remercié, au nom de ses compatriotes, dans une de ces improvisations spirituelles où il excelle.

Enfin, M. Péliissier du Besset, en quelques mots heureux, a remercié au nom de la Presse et riposté avec esprit au nom des épéistes.

La salle des fêtes de l'hôtel Métropole était déjà occupée par un public des plus élégants lorsque le dîner a pris fin. Sans citer les noms de toutes les personnalités mondaines de la Principauté et des colonies étrangères, parmi lesquelles la plupart des propriétaires des grands yachts, actuellement ancrés au port de Monaco, il convient de noter dans le monde officiel la présence de S. Exc. le Ministre d'État et M<sup>me</sup> Flach ; de M<sup>me</sup> Rosset, femme de l'ancien Consul général d'Italie et de sa mère, M<sup>me</sup> Anatra ; de M. le Comte de Lamotte d'Allogny, chef de la Maison Princièrè ; de M. le Lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp, et de M. le Capitaine de Juniac, officier d'ordonnance de Son Altesse Sérénissime.

Après un à-propos en vers du vice-président de la Société, la soirée a commencé par des assauts d'épée entre MM. Rolland et Cresson, et Lajoux et Prat. Deux des meilleurs solistes de l'orchestre Ganne, MM. Laurent, flûtiste, et Villain, violoniste, se sont fait ensuite entendre. Le maître Ganne lui-même a bien voulu accompagner *Invocation*, une délicieuse œuvre pour violon, de sa composition. M<sup>lle</sup> Gilson a fait applaudir son brillant soprano et sa grâce blonde dans la valse de Musette de la *Vie de Bohême* et dans l'*Amour est un enfant trompeur* de Martini ; M<sup>lle</sup> Arcos a dit avec un grand sentiment dramatique et d'une voix au timbre chaud et émouvant l'air de la Prison de *Mefistofele*, la prière de la *Tosca*, l'air du *Pardon de Ploërmel* et la *Pluie* de Terestchenko.

Un assaut à l'épée a mis aux prises M. Olivier et le lieutenant Wagner et un assaut au fleuret, MM. Willems et Nadi Nedo.

Enfin M<sup>lles</sup> Schwetz et Giussani, Pelucchi, Canavero et Tassi, du corps de ballet de Monte Carlo, dansèrent avec autant de grâce que de talent un ballet hongrois habilement réglé par M. Saracco.

M<sup>lle</sup> Lefort tenait avec la perfection qui lui est habituelle le piano d'accompagnement.

Aussitôt le concert terminé, le bal, impatientement attendu, a commencé. Il s'est terminé par un cotillon brillamment conduit par Miss Stanhope et M. Robert Ash.

## COUR D'APPEL

Dans son audience du 7 avril 1913, la Cour d'Appel a rendu les arrêts ci-après :

Appel, par P. M., veuve B., laitière, née le 26 octobre 1874, à Vernante (Italie), demeurant à La Turbie, d'un jugement correctionnel, en date du 18 février 1913, qui la condamnait à six jours de prison et 200 francs d'amende, avec insertion au *Journal de Monaco*, pour mise en vente de lait falsifié. Maintenu le jugement attaqué ; réduit toutefois à trois jours la peine d'emprisonnement ;

Appel, par R. L.-J., manoeuvre, né le 25 septembre 1894, à Oneglia (Italie), demeurant au Cap d'Ail, d'un jugement correctionnel, en date du 11 mars 1913, qui le condamnait à un an de prison, pour délit de vols. Main-

tenu le jugement attaqué ; réduit toutefois la peine à huit mois de prison ;

Appel, par V., dit V., J.-A., serrurier, né le 4 septembre 1891, à Olivetta San Michele (Italie), demeurant à Beausoleil. d'un jugement correctionnel, en date du 14 janvier 1913, qui le condamnait à six jours de prison, pour outrage à agent de la force publique. Confirmé le jugement attaqué ; accordé toutefois le bénéfice de la loi de sursis.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences du 1<sup>er</sup>, 8 et 10 avril 1913, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

L. J.-L., marchand de journaux, né le 18 juillet 1901, à Briga-Marittima (Italie), demeurant à Beausoleil : opposition au jugement du 28 janvier 1913 qui le condamnait, par défaut, à quinze jours de prison et aux frais, pour vente d'imprimés sans autorisation. Maintenu le jugement attaqué, mais réduit la peine à 16 francs d'amende ;

P. P.-D., marchand de vins, né le 15 septembre 1870, à Vintimille (Italie), demeurant à La Condamine, 50 fr. d'amende (avec sursis), pour exercice de la profession de cabaretier sans autorisation ;

B. L.-E., débardeur, né le 30 janvier 1892, à Monaco, sans domicile fixe, un mois de prison, pour outrage à agents de la force publique ;

D. P., colleur de papier peint, né le 28 mai 1875, à Royan (France), demeurant à Bordeaux, huit mois de prison, pour tentative de vol ;

V. P.-F., employé à la Société des Bains de Mer, né le 20 août 1877, à Nice (France), demeurant à La Condamine, 16 francs d'amende, pour coups et blessures volontaires ;

L. V., épouse de B. L., laitière, née le 21 mai 1864, à Briga-Marittima (Italie), demeurant à Cabbé-Roquebrune, quarante-huit heures de prison (avec sursis), et 200 francs d'amende, pour mise en vente de lait falsifié. Ordonné l'insertion du jugement par extrait dans le *Journal de Monaco* ;

M. J.-L., chauffeur-mécanicien, né le 25 décembre 1886, à Hérimancourt (France), demeurant à Nice, 1<sup>o</sup>, 100 francs d'amende, pour excès de vitesse ; 2<sup>o</sup>, 16 francs d'amende, pour défaut d'éclairage ; 3<sup>o</sup>, 100 fr. d'amende, pour refus de s'arrêter. Dit que les deux premières peines se confondront ;

P. G., chauffeur-mécanicien, né le 4 mars 1882, à Fleurier (Suisse), demeurant à Monte Carlo, 100 francs d'amende, pour excès de vitesse, et 100 francs d'amende, pour refus de s'arrêter. Déclaré C. C., son patron, civilement responsable ;

D. F.-P., infirmier, né le 10 juin 1872, à Lyon (France), sans domicile fixe, quarante-huit heures de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

C. L., journalier, né le 8 novembre 1851, à Altkirsch (Alsace), sans domicile fixe, vingt-quatre jours de prison et 32 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion, avec la circonstance de récidive.

## LA VIE ARTISTIQUE

### La Saison de Ballets Russes

La saison d'opéra s'était à peine terminée par deux très belles représentations d'*Hamlet*, où Baklanof fut admirable de voix et de composition, et de *la Tosca* qui fut l'occasion d'un triomphe pour M<sup>me</sup> Kousnetzoff et M. Martinelli, que la troupe russe s'emparait de la scène de Monte Carlo et, pour la troisième année, commençait à dérouler la série de ses merveilleux spectacles de ballet.

*L'Oiseau de feu*, *Carnaval*, *le Spectre de la Rose*, *les Danses Polovtsiennes du Prince Igor*, *Shéhérazade*, *Cléopâtre* ont déjà été offerts à notre admiration et il serait superflu d'en analyser de nouveau l'argument, d'étudier les mérites de l'œuvre musicale ou de louer l'ensemble, la discipline, la cohésion du corps de ballet et le prestigieux talent des premiers sujets qui nous sont déjà connus.

Il suffit de dire avec quel plaisir nous avons applaudi une fois de plus à ces spectacles d'art d'une si heureuse variété, qu'il s'agisse de la somptueuse féerie qu'est *L'Oiseau de feu* ou des grâces délicieusement surannées du *Carnaval* et du *Spectre de la Rose*, dans lequel Nijinski fait une apparition inoubliable, ou de la furie barbare des *Danses du Prince Igor*, ou de l'orientalisme fastueux et sanguinaire de *Shéhérazade* ou de l'hieratisme de *Cléopâtre*.

Trois premières sont inscrites au programme, sur lesquelles il y aura lieu de s'étendre davantage. Ce sont *Thamar*, *l'Après-midi d'un Faune* et *le Dieu Bleu*.

Mais, en les attendant, on ne se lasse pas de revoir les spectacles déjà vus, tant les décors, les mouvements

d'ensemble, le jeu des danseurs et des mimes, soutenu par une musique souvent d'une saisissante originalité et toujours intéressante, tout, en un mot, concourt à produire un effet d'art harmonieux et émouvant. M. C.

### CONCERT CLASSIQUE

Au programme figuraient l'Ouverture du *Songe d'une Nuit d'Été* de Mendelssohn, la *Symphonie en Ut mineur* (n° 5) de Beethoven, des *Esquisses orchestrales* de Th. Dubois (dont c'était la première audition), le *Concerto en Si mineur* de Saint-Saëns avec M. Wagemans comme soliste, et, pour finir, l'Ouverture du *Tannhauser* de Wagner.

Je ne m'attarderai pas sur le Mendelssohn, le Beethoven et le Wagner qui font partie du répertoire courant des Concerts Classiques, et que nous entendons fort souvent. L'Ouverture de Mendelssohn, semée comme on le sait de difficultés techniques, fut remarquablement jouée. J'en dirai autant de la Symphonie de Beethoven, bien que je n'approuve pas tous les détails de l'exécution, entre autres le traditionnel ralentissement de la formule initiale de la première partie, la dernière fois qu'elle apparaît, sous le prétexte également traditionnel de l'imposer à l'oreille. Ce ralentissement la défigure tout simplement.

Je n'ai que des éloges à adresser à M. Jehin pour sa grandiose exécution de l'Ouverture de *Tannhauser*. Ce fut vraiment admirable.

Et maintenant, je voudrais bien dire que l'exécution des *Esquisses orchestrales* de Th. Dubois fut un régal pour nos oreilles ; mais pour pouvoir le dire il faudrait que les dites *Esquisses* existassent et elles n'existent pas. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi parfaitement nul. Pourquoi jouer de pareilles pauvretés, et s'il fallait absolument jouer du Th. Dubois, pourquoi ne pas choisir dans son œuvre, qui n'est pas sans valeur, des choses plus intéressantes ?

J'ai gardé pour la bonne bouche le *Concerto en Si mineur* (op. 61) de Saint-Saëns, œuvre exquise qui fut merveilleusement jouée par M. Wagemans. L'éloge de cet excellent artiste n'est plus à faire : il ne compte ici que des admirateurs et il est certain qu'il possède à un rare degré les qualités qui font les grands virtuoses : un mécanisme impeccable, une technique éblouissante. Le concerto qu'il nous a fait entendre est une œuvre difficile à bien jouer. Les difficultés techniques qui le défendent contre les tentatives d'exécution des violonistes médiocres font trembler les virtuoses qui se risquent à le jouer et les amis qui les écoutent. M. Wagemans s'est joué de tous ces dangers avec une merveilleuse dextérité. Ses harmoniques furent impeccables ; monté dans les hauteurs supérieures de son instrument, il donnait peut-être le vertige à ses auditeurs, mais assurément sans l'éprouver lui-même. Ce fut extrêmement beau.

Le public enthousiasmé fit à l'excellent artiste une véritable ovation. C. K.

### AVIS

Les personnes ayant des comptes à régler ou des documents à retirer de l'Étude de feu M. CHARLES TOBON, en son vivant huissier à Monaco, sont invitées à s'adresser à l'administrateur soussigné, au Greffe Général de la Principauté, tous les jours non fériés, de 3 à 5 heures du soir.

L'Administrateur : A. Cioco.

Étude de M<sup>e</sup> PIERRE-GABRIEL VIALON,  
Huissier à Monaco,  
Villa de la Plage, 12, avenue Fontvieille.

### VENTE VOLONTAIRE

Le mercredi vingt-trois avril 1913, à neuf heures du matin, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers articles de mercerie, consistant en : écharpes en soie et en laine, dentelles, mousseline, appliques fantaisie, polonaise, velours, galons, tulle, gants, mitaines, boutons, etc.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, G. VIALON.

### DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> avril 1913, la Société en nom collectif, G. VILLANOVA et C<sup>ie</sup>, ayant pour but d'exploiter la *Parfumerie et Distillerie de Monaco*, ayant existé entre M. GUELFUCCIO VILLANOVA, demeurant villa Louis-Dévote à Monte Carlo, et M. JEAN MIQUEL, demeurant villa des Grillons à Monte Carlo, est dissoute et d'un commun accord à partir de ce jour.

M. Villanova devient seul propriétaire et continuera seul l'exploitation du dit commerce et est chargé d'en liquider le passif.

Faire opposition dans les délais légaux, au siège de la Société, villa Louis-Dévote à Monte Carlo.

VILLANOVA et C<sup>ie</sup>.

**PERDU** sur le boulevard de la Condamine, dimanche dernier, entre 4 et 5 h. du soir, une **BROCHE**, forme S, barrée avec trois petites perles blanches.

Prière de la rapporter, contre récompense, à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion.)

Madame JOSÉPHINE SAISSY a acquis de M. VICTOR CRISTINI le fonds de commerce de **Charcuterie et Comestibles** que ce dernier exploitait rue de Millo, n° 15, à La Condamine (Monaco).

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition dans les délais légaux entre les mains de l'acquéreur, sous peine de forclusion.

### ADMINISTRATION DES DOMAINES

DE S. A. S. M<sup>gr</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

### UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le vingt-neuf janvier mil neuf cent treize,

Au profit de l'Administration des Domaines de S.A.S. M<sup>gr</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. CHARLES PALMARO, son Receveur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre :

1<sup>o</sup> M. le Comte ETIENNE GASTALDI, rentier, demeurant à Monaco,

2<sup>o</sup> Et M. le Lieutenant-Colonel ALBAN GASTALDI, demeurant également à Monaco ;

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

D'une bande de terrain de trois mètres de largeur, formant trottoir le long de la façade de la villa Saint-Laurent, appartenant à MM. Gastaldi et sise à Monte Carlo, boulevard des Moulins, n° 21. La dite bande, de la contenance approximative de soixante mètres carrés, cadastrée n° 305 p. section D, confrontant : du nord, la villa Saint-Laurent ; de l'est, M. Torelli ; du midi, le boulevard des Moulins ; de l'ouest, M. Blanc.

Le dit immeuble reconnu nécessaire à l'élargissement du boulevard des Moulins, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 10 décembre 1909 et 17 mai 1910.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée, par le même jugement, à la somme de six mille francs, ci..... 6.000 fr.

Une expédition du dit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement

Monaco, le quinze avril mil neuf cent treize.

L'Administrateur des Domaines,  
(Signé : ) PALMARO.

### BULLETIN

DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M <sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.
Exploit de M <sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 27 février 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 8251.
Mainlevées d'opposition.
Exploit de M <sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 28 février 1913. Six Obligations de la Société de l'Hôtel de Paris de Monte Carlo, portant les n° 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111.
Titres frappés de déchéance.
Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913